

Bulletin de santé du végétal

RÉGION GUADELOUPE



CULTURE BANANE COMMERCIALE

- N°03 du 20 août 2018 -

Données : août 2018 - S33 -



Le Résumé de situation de quelques ravageurs au sein de l'ensemble des parcelles observées

Nuisible	Statut Observations / Niveau de présence
Cercosporiose noire <i>Mycosphaerella fijiensis</i>	Présence
Cercosporiose jaune <i>Mycosphaerella musicola</i>	Pas de suivi réalisé

Niveau de présence : Aucun  Faible  Moyen  Fort 

Développement de la cercosporiose noire

La cercosporiose noire est provoquée par un champignon parasite qui s'attaque aux feuilles des bananiers : *Mycosphaerella fijiensis*.

La contamination se fait par des cellules microscopiques, les spores. Ils se déposent sur le cigare et sur la feuille de rang 1.

Les lésions évoluent en même temps que la feuille change de rang.

L'effeuillage permet de lutter contre la cercosporiose. Plus l'effeuillage sera réalisé tôt et plus la pression de l'inoculum sera maintenue à des niveaux faibles.

Des bananiers en bonne santé, recevant un apport d'engrais régulier et équilibré, résisteront plus facilement au développement de la maladie.



Dans ce numéro :

Cercosporioses

Période favorable au développement de la cercosporiose

Effeuillement dès les premiers symptômes

Retrouvez toutes nos éditions du BSV Guadeloupe sur :

<http://daaf971.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>

Responsables de la rédaction :

Maëva KANCEL
Mail : kancel.fredon971@orange.fr
Christina JACOBY-KOALY
Mail : jacobyk.fredon971@orange.fr
José CARRIERE
Mail : carriere@sicalpg.com

Comité de relecture :

CTCS - F. GROSSARD
INRA - S. GUYADER
SICA LPG - M. HERY
DAAF/SPAVE - K. LOMBION et E. CABIROL
Chambre d'Agriculture - J. OSSEUX
CIRAD - JH. DAUGROIS

FREDON Guadeloupe

C/o CIRAD - Station de Neufchâteau
Sainte-Marie
97130 Capesterre-Belle-Eau
Tél : 0690 751 201

CULTURE banane Cavendish

RÉGION GUADELOUPE



L'ensemble des informations qui suivent ne concerne que les données issues des parcelles d'observations. Il est nécessaire et important d'observer sa parcelle avant toute intervention

➤ Cercosporiose noire « *Mycosphaerella fijiensis* »

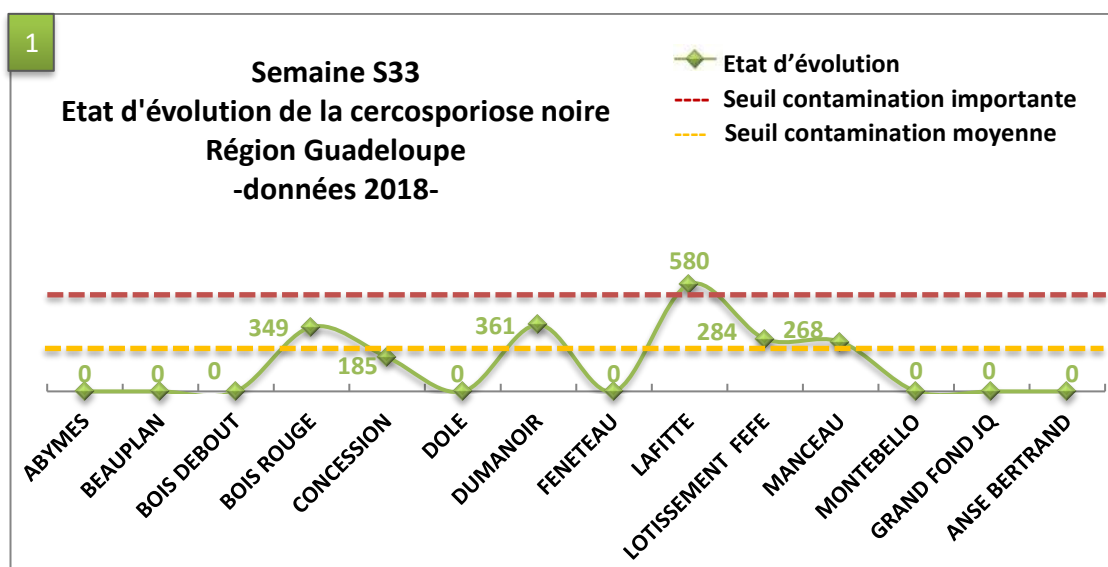
Toutes les semaines, en moyenne 17 zones sont suivies en culture de banane commerciale sur l'ensemble du territoire.

Dans chaque zone, le niveau de contamination est déterminé en fonction de la note de l'état d'évolution du champignon sur la parcelle :

Le niveau de contamination est faible, lorsque $EE < 250$;

Le niveau de contamination est moyen, lorsque $250 \leq EE < 500$;

Et, le niveau de contamination est important, lorsque $EE \geq 500$. A ce stade, il est important de prendre des mesures efficaces de lutte contre les champignons.



Graphique 1 : Suivi de la cercosporiose noire S33 sur les parcelles d'observation

La situation se dégrade légèrement en semaine 33.

La reprise se manifeste principalement sur la zone de **LAFITTE BUNEL**, avec un niveau de contamination important.

On observe une reprise normale de la maladie sur 4 zones avec un niveau de contamination moyen: **BOIS ROUGE, DUMANOIR, LOTISSEMENT FEFE, MANCEAU**.

La période est favorable au développement de la maladie.

Il faut réagir rapidement et revenir à un effeuillage hebdomadaire pour ne pas perdre l'avantage sur le champignon.

CULTURE banane Cavendish

RÉGION GUADELOUPE



En semaine 33, trois zones de Grande-Terre perdent plus de deux feuilles saines en PJFT:

- ABYMES,
- ANSE BERTRAND,
- Beaulplan, PORT LOUIS.

Les premiers symptômes de la maladie sont donc visible « plus tôt » cela peut signifier une pression parasitaire importante.

Tirets bruns rouille

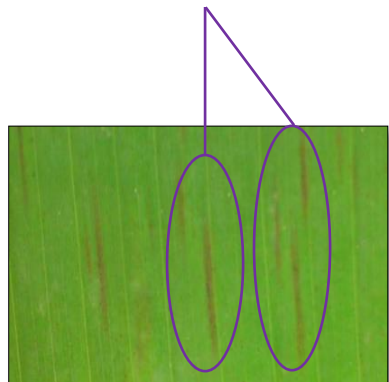
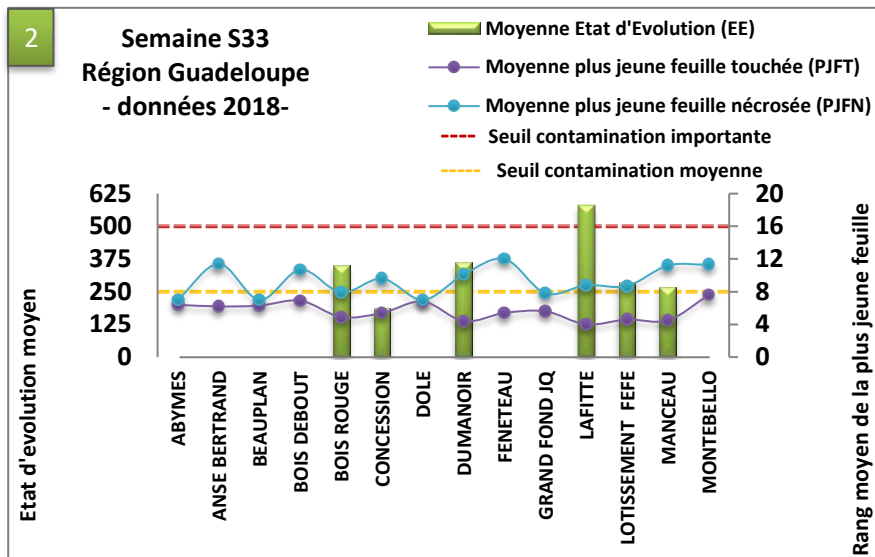
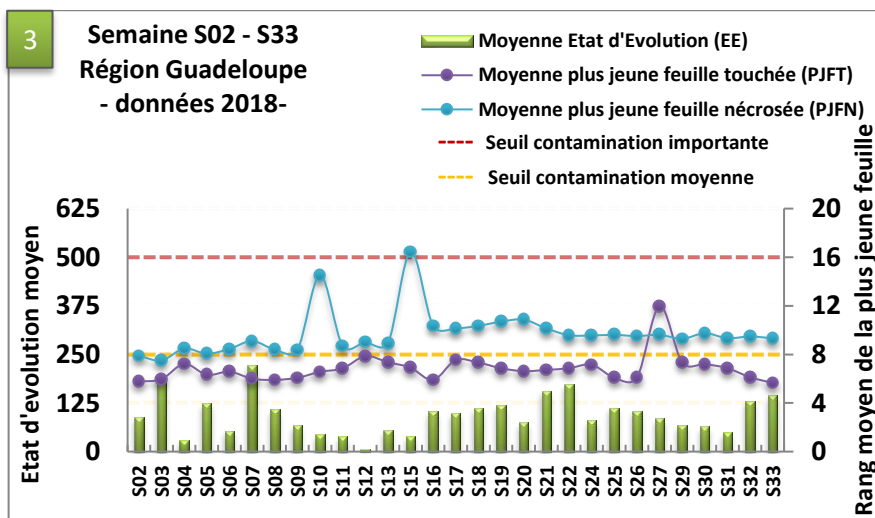


Photo 1 : Symptômes de la cercosporiose noire sur feuille de bananier - Stade à tirets
Crédits photos: FREDON Guadeloupe



Graphique 2: Suivi de la cercosporiose noire sur les parcelles d'observations S33



Graphique 3 : Suivi de la cercosporiose noire sur les parcelles d'observations

Il est impératif de maintenir un effeuillage régulier sur l'ensemble des parcelles.



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto